



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 7

Absents : 8

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Etaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, M. Christian BEGUET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, M. Jérémy GONIN, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, M. Thomas VANNIER,

Etaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR, Mme Pauline BEGUET (a donné pouvoir à M. Christian BEGUET), Mme Marie-France CURTIL (a donné pouvoir à M. Dominique MARTIN), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Benoît PEIGNÉ (a donné pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), M. Didier RUTSCHI (a donné pouvoir à Mme Corinne DUDU), Mme Anne TURREL (a donné pouvoir à M. Paul FERRÉ)

Secrétaire de séance : M. Lucien MOLINES

N°2026/09/15/08 – Autorisation de signer l'avenant n°2 de l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024/07/02/12 du 2 juillet 2024, attribuant l'accord-cadre à bons de commande (avec montant maximum) relatif à la fourniture et la pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activité à la société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX,

Vu la délibération n°2025/09/30/08 du 30 septembre 2025, autorisant la signature de l'avenant n° 1 introduisant 5 nouveaux prix au bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre à bons de commande (avec montant maximum) relatif à la fourniture et la pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activité avec la société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-7 concernant les modifications non substantielles du marché,

Vu la proposition d'un nouveau prix par la société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX en date du 2 juillet 2026, concernant une latte directionnelle titre en acier avec décor en découpe laser pour un montant de 354,20 € HT/unité,

Vu l'avis favorable de Jean-Charles GALLO, Vice-Président en charge du développement économique, en date du 3 juillet 2026,

M. Renaud DUMAY, Président, propose au conseil communautaire d'autoriser la signature de l'avenant n°2 de l'accord-cadre à bons de commande (avec montant maximum) relatif à la fourniture et la pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activité avec la société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes (avec montant maximal) relatif à la fourniture et la pose de panneaux pour la signalétique des parcs d'activité avec la société BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX relatif à l'introduction d'un nouveau prix au bordereau des prix unitaires.

PRECISE que le montant maximal annuel des commandes reste inchangé à 200 000 € HT soit 240 000 € TTC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 15 septembre 2026

Le Président,
Renaud DUMAY